

Les AMAPs

<http://www.urgenci.net/page.php?niveau=3&id=amap>

Une AMAP, **A**ssociation pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne est un partenariat fondé sur un **engagement mutuel** entre un groupe de consommateurs et une ferme, souvent située en zone péri-urbaine, établissant ainsi un lien direct entre la production et la consommation.

Il s'agit pour la majorité de contrats avec un maraîcher, bien qu'il en existe proposant des fruits, de la viande, des produits laitiers, etc.

Les consommateurs achètent, à l'avance, une part de la récolte saisonnière, à un prix fixé conjointement avec l'agriculteur.

La somme obtenue couvre les frais de fonctionnement (semences, engrais, eau, entretien du matériel agricole, personnel, etc.) sans que le producteur ait à s'endetter. Les consommateurs s'engagent à soutenir la ferme durant la saison, et reconnaissent les risques naturels liés à l'activité agricole

Fonctionnement

Une fois par semaine, la récolte fraîchement ramassée est ainsi partagée sur le lieu de production, ou sur un site spécifique (magasin, local associatif...). Chacun peut alors récupérer son "panier".

Les fruits et légumes sont cultivés selon les méthodes de l'agriculture biologique ou écologique. Le producteur s'engage à proposer une grande diversité de produits et à privilégier les variétés anciennes et du terroir.

Les liens qui se créent avec le producteur (visites, discussions sur les modes de production, participation aux travaux de la ferme, organisation de fêtes ou de réunions...) établissent une relation de confiance.

La première AMAP a été créée en 2001 avec **la ferme des Olivades**(Daniel et Denise Vuillon) et un groupe de consommateurs d'Aubagne, commune sur laquelle s'est tenu le premier colloque international. Aujourd'hui elles sont plus de 500 réparties dans les différentes régions de France et ce chiffre double environ tous les six mois.

Les jardins de Cocagne

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/index.php>

Les Jardins de Cocagne sont des Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle, créés à partir d'associations loi 1901, à but non lucratif.

La spécificité des Jardins de Cocagne réside dans leur vocation sociale et solidaire. Les Jardins de Cocagne accueillent des hommes et des femmes de tout âge, en situation précaire (allocataires du RMI, sans revenus, sans domicile, chômeurs de longue durée, n'ayant jamais travaillé.) et rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel.

A travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs, ces Jardins permettent à des adultes de retrouver un emploi et de (re)construire un projet professionnel et personnel.

En développant une action sociale, économique, environnementale et en recréant du lien social dans la proximité entre les personnes investies (jardiniers - personnes en contrat d'insertion, maraîchers-encadrants, adhérents, voisins, agriculteurs locaux, partenaires institutionnels, etc), les Jardins de Cocagne se situent résolument au coeur de l'économie solidaire et du développement durable.

Les engagements fondamentaux :

Les Jardins de Cocagne fonctionnent selon quatre grands principes, énoncés dans leur charte :

- une vocation d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, (..)
- la production de légumes cultivés en agriculture biologique, (..)
- la commercialisation de ces légumes auprès d'un réseau d'adhérents, (..)
- l'intégration à la filière locale de l'agriculture biologique. (..)

Autres engagements :

La force des Jardins de Cocagne est de participer à une dynamique de réseau national, le Réseau Cocagne, et de contribuer ainsi à la mutualisation permanente en partageant acquis, expériences et outils.